

# ESPACES PUBLICS

## COMMUNE DE MONTJAVOULT

### DIVERS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

*La commune de Montjavoult est un village de près de 500 habitants qui s'est développé en six hameaux sur une butte témoin du plateau agricole du Vexin.*

*La municipalité travaille quotidiennement à respecter son environnement et à améliorer le cadre de vie de ses habitants. Cela se perçoit à travers différents projets actuels : Mise en valeur d'une parcelle communale, aménagements paysagers des entrées de Beaugrenier, valorisation et sécurisation d'une mare en cours de réaménagement et intégrations de nouveaux éléments funéraires dans le cimetière.*

*La commune de Montjavoult a sollicité le conseil et l'assistance du CAUE de l'Oise pour réfléchir à ces différents aménagements avec notamment des références adéquates.*



## OCTOBRE 2016

COMMUNE  
DE MONTJAVOULT

Maire : M. CORADE  
tél : 03 44 49 92 59

ETUDE MENÉE PAR :

Gérald REMAN, **urbaniste**  
gerald.reman@caue60.com

COORDONNÉES :

CAUE de l'Oise  
4 rue de l'Abbé du Bos  
60000 Beauvais  
T. 03 44 82 14 14

[www.caue60.com](http://www.caue60.com)

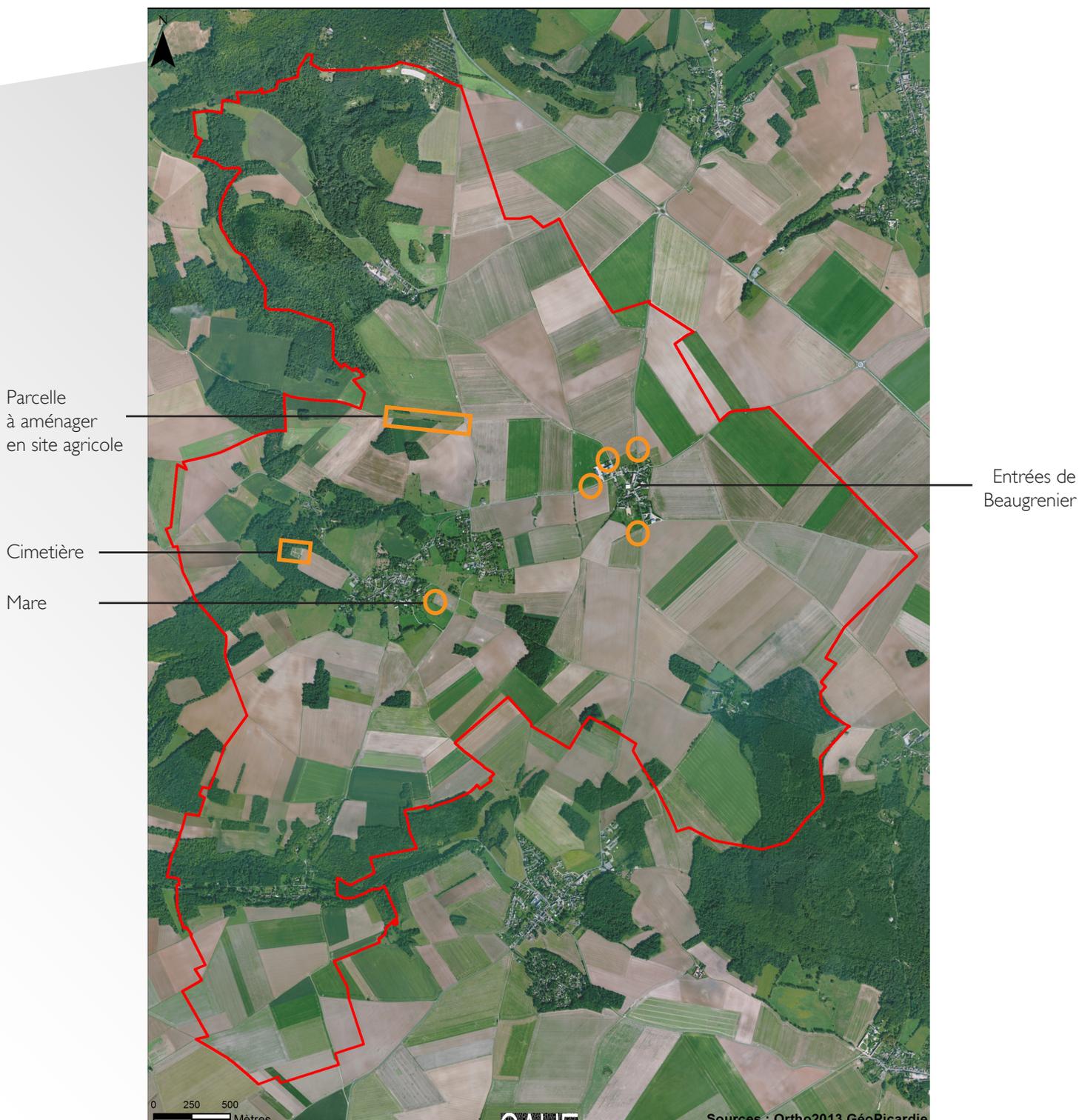
« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public [...] ».

Article 1 de la loi du 3 janvier 1977 sur la création des CAUE.

ESPACES  
PUBLICS

DIFFÉRENTS SITES

COMMUNE DE MONTJAVOULT



COMMUNE DE MONTJAVOULT

La municipalité possède un terrain au coeur des espaces agricoles. Il a été accaparé au fur et à mesure par les agriculteurs limitrophes. La commune a souhaité redéfinir sa propriété avec un bornage dans un premier temps. Maintenant, elle souhaite valoriser ce terrain en créant un espace naturel et aménagé, lieu de promenade pour la population.

La parcelle a une forme particulière faisant 463 m de long. Sur les trois quarts, elle fait 20m de large puis à l'ouest sur le dernier quart, entre 40 et 50m lui donnant une forme essentiellement en lanière.

Le terrain est **actuellement en friche en herbes hautes marqué par quelques naturel et patrimoniaux.**

- **Un calvaire** qui a été déplacé et est visible maintenant depuis voirie communale
- **Des arbres préexistants sur le talus** au sud. Ils paraissent en bonne santé et les récents élagages leur donnent un beau port.
- **Une bande boisée** au nord-ouest du terrain.



Par commodité, les agriculteurs ont pris l'habitude de passer sur le terrain alors qu'il existe un chemin agricole qui longe la parcelle au sud. Si un lieu d'accueil se fait, il faudra sécuriser les lieux et clarifier les lieux de passages des engins agricoles.

La municipalité avait l'idée de créer un verger mais au vue des dimensions et l'emplacement, il serait préférable de créer différents ambiances.

**Aux abords du calvaire, création d'un espace ouvert engazonné** avec vivaces en pied de calvaire type *gaura blanc*, *verveine de Buenos-Aire*...

Un arbre remarquable pourra être planté pour marquer l'entrée du lieu et le carrefour. On choisira une espèce qui prend des couleurs en fonction des saisons.

Pour éviter le passage d'engins agricoles, l'espace sera délimité par des bornes en pierres naturelles.

**Création d'un verger en deux parties entrecoupé par une prairie naturelle.**

Pour des arbres fruitiers demi-tige, la distance de plantation sera d'environ 5m. Les troncs d'un demi-tige ont une hauteur de 1,2m à 1,5m et les sujets adultes ont une hauteur totale de 5 à 6m. Choisir des arbres demi-tiges permet d'accéder plus facilement aux fruits, facilite l'entretien (la taille des arbres fruitiers) et permet d'éclaircir en secouant les branches si il y a trop de fruits.

Afin de choisir les variétés les plus adaptées à votre commune, il serait judicieux de se rapprocher de l'association locale des croqueurs de pommes «l z'on creuqué eun' pomm'» - l'ASVFT Association de Sauvegarde des Variétés Fruitières du terroir de Picardie

Siège sociale Mairie de Cempuis 60210 CEMPUIS

presidente.asvft@free.fr

**La prairie ouverte sera traitée en tonte différenciée**

Des cheminements seront créés par de simples passages aléatoires de tondeuses.

L'ensemble sera fauché à la fin de l'été ou à l'automne permettant à la faune et la flore de prospérer.

Sur la partie ouest et la plus large du site, **un reboisement sera effectué avec des essences locales** et permettra de créer un lien visuel et environnemental avec le bois au sud-ouest.

Pour sensibiliser la population et les promeneurs, il sera nécessaire de mettre en place des panneaux de sensibilisation et d'explications.

COMMUNE DE MONTJAVOULT



COMMUNE DE MONTJAVOULT



Dans le cadre d'un projet d'étudiant, la mare à l'entrée est du bourg a été réouverte et déboisée.  
On retrouve des éléments intéressants comme les murets en moellons de pierres.

La mare à l'air de se remplir normalement et au vu du niveau, il ne semble pas avoir de fissure dans la couche d'étanchéité ce qui est surprenant au vu de la taille du boisement qui existait.

**Le projet d'aménagement est en cours par des étudiants.**

Au retour du projet, que la municipalité n'hésite pas à contacter le CAUE pour un oeil extérieur sur celui-ci.

**On peut néanmoins porter quelques points d'attention pour la commune :**

- **Vérifier l'imperméabilité de la mare** pour éviter des fuites et permettre un niveau constant de la mare pour la faune et la flore.
- **Penser à la sécuriser les abords de celle-ci.**  
Une clôture peut être mise en place mais elle doit être simple et discrète comme une clôture en bois. Il faudra penser à prendre aussi un arrêté municipal pour avertir la population et responsabiliser en fonction des risques avec panneau d'affichage à proximité.
- **Déplacer le panneau de voie en sens unique.**  
Actuellement très visible et devant la mare, il ne cadre pas avec l'aménagement paysager possible des lieux. Il pourra être couplé avec le panneau - sens interdit - placé à droite à l'intersection.
- **Aménagement de l'accès en pente douce.** S'il est conservé, il sera en pavés de grès pour éviter la détérioration rapide des lieux. Il rappellera l'ancienne fonction d'abreuvoir de la mare.
- **Sensibiliser la population** avec la mise en place d'un panneau de sensibilisation sur le rôle environnemental et pluvial de la mare.

**Documentations**

- <http://www.arehn.asso.fr/publications/cpa/cpa06.pdf>
- <http://groupemares.org/creer-et-entretenir-une-mare/>

---

COMMUNE DE MONTJAVOULT



Vignacourt (80)



Bailleul-sur-Thérain (60)



Jonquières (60)



Quelques exemples de clôtures en bois laissant une transparence des lieux soit standardisées (Vignacourt et Bailleul-sur-Thérain) soit avec du bois récupéré comme à Jonquières avec cette barrière en bois d'accacias du bois voisin.

COMMUNE DE MONTJAVOULT



D.983 - Entrée sud



D.6 - Entrée ouest

Un des hameaux de Montjavoult, **Beaugrenier**, est marqué par une départementale D.983 avec un trafic de passage entre Gisors et la région parisienne et Cergy-Pontoise. Le hameau possède une vraie qualité architecturale et patrimoniale avec un bâti ancien en front de rue. Mais la traversée du hameau est étroite. Pour sécuriser celle-ci et faire ralentir les véhicules, des aménagements ont été faits au fur et à mesure : mise en place de stop et d'une plateforme surélevée.

Dans cet ensemble, la municipalité souhaite aussi marquer les entrées du hameau pour interpeller les conducteurs et mettre en valeur le cadre bâti.

On peut **réfléchir dans un premier temps sur des aménagements essentiellement paysagers** simples et rustiques à base de vivaces, de graminées...

**- Entrée sud sur la départementale D.983**

On s'appuyera sur le massif arbustif existant. On supprimera le *laurier* et l'un des deux résineux pour ouvrir l'espace. Entre les rochers, seront plantés des vivaces et des graminées parmi les rochers. Le massif arbustif pourra peut-être étendu pour cacher le plastique vert de la propriété voisine en arrière.

**- Entrée nord sur la départementale D.983**

L'espace est très limité et ne permet pas d'aménagement paysager conséquent et à l'échelle des lieux. Néanmoins, la pâture présente offre une vue qualitative en entrée de hameau.

**- Entrée ouest sur la départementale D.6**

En venant du centre bourg, des plantations de vivaces et graminées seront effectués le long de la grille pour limiter son impact visuel et celui des hangar en arrière. Pourquoi pas réfléchir à une plante grimpante directement sur la grille type *lierre*, *chèvrefeuille*, *bignogne*.

Le talus peut être couvert à une plante couvrante tel que le *géranium vivace*.

**- Entrée est sur la départementale D.6**

Côté fossé, il y a peu de marge pour aménager. Cette barrière en acier donne un aspect très autoroutier; à terme il faudra réfléchir à la remplacer par une barrière en bois plus en adéquation avec un milieu rural. L'autre bas-côté, en fonction de la largeur, pourquoi ne pas réfléchir une haie arbustive champêtre pour limiter la vue et inciter à ralentir

**La croix en pierre, au coeur du hameau**, mérite aussi un peu d'attention et d'être mise en valeur.

On supprimera les *thuyas* et on plantera en pied de mur des vivaces et des graminées de même type qu'aux entrées.

Mise à distance du stationnement avec des bornes en pierre et l'ensemble sera réengazonné.

**Dans un deuxième temps**, en fonction des résultats, il faudra certainement réfléchir, avec le gestionnaire de la route, à un **projet cohérent plus conséquent de réaménagement de la départementale D.983**.

COMMUNE DE MONTJAVOULT



Plantes couvre-sol



COMMUNE DE MONTJAVOULT



Le cimetière se situe en dehors du village à l'ouest d'bourg en limite de boisements.

Il forme un grand quadrilatère. L'occupation du site est assez particulière car les concessions occupées sont tout le long des limites laissant de grands espaces vides au centre du cimetière.

Au vu des évolutions des pratiques funéraires, la municipalité a besoin de nouveaux espaces pour le dépôt des urnes et un jardin du souvenir. Ceux-ci sont souvent un peu à l'écart de l'entrée et du passage pour plus de quiétude et de recueillement.

Ils doivent être simples et s'adapter au contexte rural des lieux. On évitera les éléments standards souvent en marbre lourd visuellement.

**Pour les urnes,**

On privilégiera des implantations au sol soit dans un espace engazonné soit avec des plantes, vivaces ou graminées basses entre les interstices pour limiter les entretiens : *carex*, *sedums*, *géraniums vivaces*...

Si il reste de la place le long d'un mur, on pourra réfléchir adosser les urnes le long de celui-ci.

**Pour un jardin du souvenir,**

Implantation d'une haie arbustive taillée de type *charmilles* pour limiter les lieux et créer une certaine intimité vis à vis du reste du cimetière. Plutôt que de mettre une stèle en marbre pour symboliser le lieu, on privilégiera la plantation d'un arbuste à feuille caduque plus adapté au contexte naturel type *buis* à développement moyen - *buxus sempervirens pyramidalis* ou *buxus microphylla 'Faulkner'*.

On rappelle qu'un jardin du souvenir est obligatoire seulement pour les communes de plus de 2000 habitants.

COMMUNE DE MONTJAVOULT



Zone d'implantation préférentielle  
des urnes et du jardin du souvenir

Cet emplacement permet une certaine intimité et laisse les espaces les plus près de l'entrée accessibles aux véhicules liés aux enterrements.



urnes au sol



jardin du souvenir